

CONDITIONS ET MODALITÉS

Offre de suspension des abonnements **OPUS+** et **OPUS+ entreprise** dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 (« Offre »)

Version amendée au 16 juillet 2020

Description générale de l'Offre

En raison de l'état d'urgence sanitaire entourant la pandémie de COVID-19, une mesure exceptionnelle est offerte par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) aux clients abonnés actifs¹ (« Clients ») aux programmes d'abonnements **OPUS+** et **OPUS+ entreprise**, en date du 10 avril 2020, compte tenu des conséquences subies par ces Clients qui n'ont pu utiliser leur titre de transport.

La présente Offre vise les Clients admissibles décrits ci-dessous et prévoit :

- Une suspension du paiement du titre mensuel d'abonnement pour les mois de mai à août 2020 ;
- L'application du prélèvement effectué le 11 mars 2020 (pour le titre du mois d'avril) au premier titre suivant la réactivation de l'abonnement.

Suivant les impacts liés à l'évolution de la pandémie, l'ARTM a offert aux Clients abonnés n'ayant pas suspendu leur abonnement avant le 10 avril 2020 de pouvoir bénéficier d'une suspension de paiement de leur abonnement pour les titres de juillet et août 2020 en formulant une demande à partir de leur compte client en ligne, et ce, entre le 26 mai et le 10 juin 2020.

OFFRE DE SUSPENSION PROLONGÉE ET BONIFIÉE

Les abonnés **OPUS+** et **OPUS+ entreprise** bénéficiant déjà de l'offre de suspension verront leurs titres d'abonnement suspendus jusqu'en décembre 2020. Le paiement de l'abonnement reprendra le 11 décembre 2020 pour le titre de janvier 2021*.

** Les abonnés **OPUS+** et **OPUS+ entreprise** ayant adhéré à la présente offre avant le 10 avril 2020 verront le prélèvement effectué le 11 mars 2020 (titre d'avril) appliqué à leur abonnement le 11 décembre prochain pour leur titre de janvier 2021. Aucun remboursement ni compensation pour le paiement du titre d'avril 2020 ne sera offert à un abonné qui décide de mettre fin à son contrat d'abonnement pendant la présente Offre.*

À la reprise des paiements, les montants facturés suivront la tarification en vigueur.

Particularité pour les abonnés **OPUS+** et **OPUS+ entreprise** bénéficiant de la mesure tarifaire REM (5 mois gratuits) :

Cette Offre de suspension ne peut être jumelée à aucune autre offre tarifaire. Ainsi, l'Offre n'est pas applicable pour les Clients bénéficiant d'une gratuité dans le cadre de la mesure d'atténuation tarifaire REM offerte aux usagers de la ligne exo6 Deux-Montagnes (5 mois gratuits). Ceci dit :

- Les abonnés MTLREM et TRAMREM de la ligne Deux-Montagnes ayant suspendu leur abonnement avant le 11 juin 2020 verront leur suspension se poursuivre automatiquement.
- Pour leur part, les abonnés MTLREM et TRAMREM de la ligne Deux-Montagnes qui verront leur période de 5 mois gratuits se terminer d'ici décembre 2020 deviendront admissibles à la présente offre selon la séquence suivante :

5 ^e mois gratuit REM	Période d'inscription à l'offre de suspension*	1 ^{er} mois suspendu	Dernier mois de suspension
Août 2020	Entre le 11 juillet et le 10 août 2020	Septembre 2020	Décembre 2020
Septembre 2020	Entre le 11 août et le 10 septembre 2020	Octobre 2020	Décembre 2020
Octobre 2020	Entre le 11 septembre et le 10 octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
Novembre 2020	Entre le 11 octobre et le 10 novembre 2020	Décembre 2020	Décembre 2020

¹ Un client est réputé être un abonné actif s'il détient un abonnement en date du 10 avril 2020 et pour lequel des prélèvements ont déjà été effectués.

* Le Client devra soumettre sa demande via son compte client en ligne.

RÉACTIVATION POSSIBLE DE L'ABONNEMENT

En activant la suspension de son abonnement, l'abonnement du Client est considéré comme inactif et ce, jusqu'à sa réactivation. Le Client consent donc à ne pas utiliser son titre de transport. Il sera de sa responsabilité de se procurer un titre de transport valide sur une autre carte OPUS que celle sur laquelle son abonnement est chargé s'il souhaite utiliser occasionnellement les transports collectifs pendant la durée de l'Offre.

À tout moment, le Client pourra réactiver son abonnement à partir de son compte client en ligne s'il doit recommencer son utilisation régulière des transports collectifs. L'offre de suspension sera alors annulée et le paiement de l'abonnement reprendra tel que convenu dans les termes et conditions des programmes d'abonnement OPUS+ et OPUS+ entreprise. Il ne sera plus possible pour le Client de suspendre à nouveau son abonnement.

Particularité pour les employeurs inscrits au programme OPUS+ entreprise :

L'employeur inscrit au programme d'abonnement OPUS+ entreprise verra sa contribution employeur ajustée, pendant toute la durée de l'Offre, selon l'adhésion ou non de son employé à la présente Offre.

Avis aux Clients

Pendant toute la durée de l'Offre, le compteur de mensualités payées, lequel sert à identifier le 12^e mois gratuit offert dans le cadre du programme d'abonnement OPUS+, sera suspendu. Le calcul reprendra une fois la suspension de paiement terminée, à moins d'avis contraire.

- Fournir des informations fausses ou trompeuses dans le but d'obtenir une réduction tarifaire constitue de la fraude et est passible de poursuites pénales.
- Toute personne ayant fourni des informations fausses ou trompeuses pourrait voir sa carte OPUS désactivée et ne pourra bénéficier de l'Offre.
- Cette Offre ne peut être jumelée à aucune autre offre tarifaire.
- L'offre de suspension d'abonnement n'est pas applicable pour les nouveaux abonnés.

En soumettant leurs informations, les personnes s'inscrivant à l'Offre acceptent l'énoncé de confidentialité d'exo.

L'ARTM se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de révoquer cette offre tarifaire sans préavis.